



Tuteur légal et la gestion du compte bancaire de l'enfant

Par **bibouns31**, le **24/02/2010** à **18:51**

Bonjour,

J'ai perdu ma mère à l'âge de 4 ans elle était agent EDF .

L'EDF a versé sur mon compte Caisse épargne de l'argent tous les 4 mois jusqu'à ma majorité hors mon père a vidé mon compte et je n'ai pas pu avoir cet argent il a fait de même à mon frère et ma sœur en avait il le droit sachant qu'il n'était pas dans le besoin financièrement . en avait il le droit ? merci

Par **Patricia**, le **25/02/2010** à **21:40**

Bonsoir,

Ben dites donc...

Il faudrait aller vous renseigner à l'agence de la C. Ep. où le compte a été ouvert.

Avec pièce d'identité, justificatif de domicile et tous documents que vous possédez concernant ce compte.

Expliquez le problème. Demandez lui de rechercher dans ses archives qui a ouvert ce compte, ses formalités, et SURTOUT de savoir si votre père avait ou pas procuration sur ce compte jusqu'à votre majorité.

Ces recherches seront peut-être payantes ?